

# Lekha Dodi n° 415

www.cejnice.com

Le mot du RAV :

## **NE TE VENDS PAS !**

La Thora dit (Vayikra 25- 55) : « *Car c'est à MOI que les Bene Israël appartiennent comme esclaves, ce sont MES esclaves à MOI, que J'ai fait sortir d'Egypte, MOI, Hachem votre D...* ».

Rachi explique cette déclaration, « *car c'est à Moi que les B.Israël appartiennent* », Mon titre de propriété est antérieur. Je n'admets pas que les Bene Israël se vendent comme esclave à un étranger et c'est un devoir de la famille ou à défaut de la communauté de racheter le plus rapidement possible ce Ben Israël qui s'est vendu.

« *Moi l'Et....votre D...* », Rachi explique : quiconque asservit les Béné Israël ici bas est à considérer comme s'il asservissait Hachem en haut (h'as véchalom). C'est un grand déshonneur pour Hachem de voir Ses Béné Israël esclaves d'un étranger.

Le verset qui suit nous met en garde : « Ne faites point de faux dieux, » Hachem est très inquiet de voir un Ben Israël se vendre à un étranger et le prendre comme son bienfaiteur, cela peut l'entraîner à l'idolâtrie, à la débauche et à la profanation du Chabbat. En effet il est extrêmement difficile de ne pas subir l'influence exercée par son « bienfaiteur », de ne pas admirer son dieu, de ne pas convoiter sa débauche.

Ici, Hachem réclame Son droit en disant : « *Mon titre de propriété est antérieur* ». Je vous ai fait sortir d'Egypte, de l'esclavage, Je vous ai libéré de l'influence de « *l'étranger* » chez qui vous aviez atteint 49 degrés d'impureté. Ne vous vendez pas à un étranger pour rechuter dans l'esclavage de l'impureté, de la débauche et du « pognon ».

Hachem nous aime, comme il est dit (Dévarim 14/1) : « Vous êtes les enfants d'Hachem votre D.... ». Rabi Yéouda enseignait, Kidouchin 36/a : « Quand vous vous conduisez comme des enfants, vous êtes appelés enfants d'Hachem, sinon vous n'êtes pas appelés enfants d'Hachem (vous êtes esclaves d'Hachem). Hachem nous aime comme un Père aime ses enfants. A nous de mériter cette relation privilégiée.

Le jour de Roch Hachana, après la sonnerie du chofar, nos maîtres ont institué de réciter : HAYOM HARATE OLAM, « *si c'est comme des fils, aies pitié comme un père, si c'est comme des esclaves, nos yeux sont suspendus à TOI jusqu'à ce que Tu fasses grâce etc.* »

Fils ou esclave ! Nous pouvons compter sur ta clémence. HACHEM ne change pas sa relation avec nous, C'est l'homme, par son infidélité qui se vend au Yétser Ara pour un leurre : croyant gagner il perd plus que ce qu'il gagne. Hachem nous rappelle par amour à la raison. « Mon acte de propriété est antérieur !!!!! »

**Rav Moché MERGUI**  
**ROCH HAYECHIVA**

**Parachat Behar /**  
**Beh'oukotaï**  
**Horaires CHABAT**  
**Nice et Régions**

**Vendredi 7 Mai 2010**

Hadlakat Nérote.....20h00

Chékia.....20h40

**Samedi 8 Mai 2010**

Fin de Chabat.....21h30

Rabénou Tam.....22h08

**La Yéchiva Torat H'aïm**  
**CEJ**

**Souhaite Mazal Tov**

**A**

**Ilan et Sandy DRAI**

**À**

**L'occasion de la**  
**naissance de leur fils**

**ELIEL - BINYAMIN**

**La Yéchiva Torat H'aïm**  
**CEJ**

**A besoin de vous**

**Soutenez la, en**  
**envoyant vos dons**  
**au**

**CEJ**

**31 avenue Henri**  
**Barbusse 06100 Nice**

**Ou par internet**  
**www.cejnice.com**

# les limites de l'Espoir

J'ai eu l'occasion de parler ces derniers temps avec des gens qui sont dans la souffrance et l'épreuve. Ils cherchent remède, conseil, soutien et surtout des réponses à la fameuse question qui hante : Pourquoi il m'arrive cela ? Ou, formulée différemment, qu'est-ce que D'IEU attend de moi ? C'est un petit peu le "sens de l'épreuve" qui est mise à l'épreuve... Dans la difficulté de répondre, voire même dans l'impossibilité de donner une réponse (notamment parce que lorsqu'on a ce genre de question c'est à D'IEU qu'il faut les poser puisqu'il est LUI leur origine ; certes il existe des ouvrages qui aident et éclairent sur le sujet notamment je pense à l'ouvrage Daât Tévousnot du Rav Luzzato zal...), je sollicite les gens à se tourner vers D'IEU par la TEFILA et là j'entends dire « je ne prie plus – D'IEU n'entend pas mes prières – je ne crois plus à la prière – de toutes les façons je n'y crois plus la situation est irrémédiable, irréversible – les médecins disent que c'est la fin et qu'il n'y a plus rien à faire »... et propos semblables. De nombreuses interrogations fusionnent en mon esprit lorsque j'entends ces souffrances et ces événements "sans retour", je voudrais en partager une avec vous à travers cette étude :

## **QUELLES SONT LES LIMITES DE L'ESPOIR ET DE L'ESPÉRANCE ???**

**A-t-on le devoir et/ou le droit de croire en l'incroyable, l'impossible, l'improbable ???**

**Jusqu'où peut-on demander à D'IEU d'intervenir dans une situation dite désespérée ???**

Dans le livre de Béréchit chapitre 18 la Tora raconte que trois hommes se sont présentés chez notre Père Avraham, l'un d'eux lui annonce que Sara sa femme aura un enfant. A cette annonce le verset 12 raconte « Et Sara rie en elle en prétextant : alors que je suis vieille, que mon corps est fané et que mon mari est âgé, suis-je en mesure d'avoir un enfant ». Cet étonnement de Sara est légitime, effectivement Avraham est âgé de cent ans et elle-même est âgée de quatre vingt dix ans lorsqu'elle est supposée avoir un enfant ! (17-17). Qu'elle est donc la probabilité qu'à cet âge un couple donne naissance à un enfant ?! Et pourtant D'IEU dit à Avraham (18-13) « Pourquoi Sara rie... Y-a-t-il quelque chose qui échappe à D'IEU... Dans un an Sara attendra un fils ! ». Incroyable ! D'IEU reproche à Sara son rejet de l'annonce qui lui était faite d'attendre un enfant, ce reproche met en avant son manque de confiance en D'IEU et sa vision limitative des pouvoirs divins. Pourquoi rejette-t-elle l'éventualité d'une intervention extrême divine ?! Ramban explique (verset 15) « D'IEU la condamne parce qu'elle conçoit que la chose est impossible elle aurait du y croire !, ou bien elle aurait du dire, à l'annonce qui lui était faite, "Amen, ainsi D'IEU fera" » !!! Selon cette thèse aucune réaction de rejet et aucune limitation de l'espoir est-elle autorisée. Tout aussi improbable que la situation meilleure peut intervenir aucun prétexte n'est valable pour la rejeter et ne pas y croire ! Agir de la sorte est un manque de confiance en D'IEU, une limitation du divin, voire même une mise à l'écart de D'IEU.

Le deuxième passage qui nous permettra de valider cette thèse est un fait rapporté au traité Bérah'ot 10a : « Le roi H'izkéyahou était gravement malade. D'IEU ordonna au prophète Yéchayahou d'aller lui rendre visite. Le prophète se présente chez le roi et lui dit : avertis ta famille que tu vas mourir, tu vas quitter ce monde et tu n'auras pas accès au monde à venir ! Le roi s'étonne d'une telle annonce. Le prophète lui explique : tu n'as pas entrepris d'avoir des enfants ! Le roi répond : j'ai vu par esprit saint que mes enfants seront des mécréants, je me suis donc abstenu de faire des enfants. Le prophète lui rétorque : tu n'as pas à consulter les secrets divins, ceux-ci ne t'appartiennent pas, tu dois plutôt faire ce qui t'incombe (c'est-à-dire appliquer le devoir de procréer) et D'IEU fait ce que bon lui semble. Le roi dit alors au prophète : donne moi ta fille pour épouse et peut être que ses mérites conjugués aux miens nous permettront d'avoir de bons enfants. Le prophète rétorque encore : le décret divin voulant ta mort est déjà prononcé et tu ne peux rien faire pour le modifier ! Le roi s'oppose à cette annonce et affirme au prophète : ta prophétie s'arrête là, sors

donc de chez moi, j'ai bien appris de la maison de mon grand père le principe qui veut « même si une épée tranchante est posée sur le cou de l'homme, celui-ci ne devra pas s'abstenir d'invoquer la miséricorde divine !!! ». Selon Rachi le grand père du roi qui émit cette idée est le roi David qui vit l'ange armé d'une épée prêt pour l'abattre et ne s'empêcha point d'implorer la miséricorde divine. Selon le Gaon de Vilna il s'agit plutôt du roi Yéhochafat à propos duquel nos Sages disent au Yérouchalmi Bérah'ot 9-1 qu'il avait l'épée du roi Aram sur son cou et qu'il ne manquait qu'à lui trancher la tête, le verset dit alors dans Divré Hayamim 2 : « Et Yéhochafat cria et D'IEU vint en son aide ». Les Maîtres Rabi Yoh'anane et Rabi Elâzar confirment ce principe à travers le verset dit dans Iyov chapitre 13 verset 15 « Même si D'IEU venait à me prendre la vie je continuerai à avoir espoir en Lui – et à Lui adresser mes prières (Targoum) ». On retrouve la même idée à propos des rêves et des mauvaises visions, rappelle le Maharats H'ayoute indiquant les propos du Yérouchalmi Sanhédrin. Tout mauvais présage n'est pas définitif et ne laisse pas le songeur sans espoir ; qu'il se tourne vers la prière, le repentir et la tsédaka pour connaître un avenir agréable, poursuit l'enseignement.

Ce passage talmudique fabuleux nous montre bien que rien ne tolère le désespoir, que l'espoir ne connaît aucune limite, même si le prophète annonce la mort définitive à l'homme il ne doit pas l'écouter, que même lorsque la mort approche et vient de D'IEU l'homme doit continuer à s'accrocher à la prière adressée à D'IEU pour qu'IL l'épargne. Et D'IEU lui vient en secours !

Le Maharal écrit : « toute chose peut être changée par la demande et les supplications adressées à D'IEU qui est miséricordieux sur tous » (Gour Aryé Béréchit 47-13). La téfila modifie l'être lui-même, c'est alors que le décret change puisqu'il n'est plus la même personne, explique encore le Maharal (Roch Hachana 16b). L'espoir se trouve donc enfoui en l'homme lui-même, s'il perd espoir c'est qu'il ne croit plus en ce "lui-même" ! La prière ce n'est pas espérer en une amélioration de la situation sans engagement transformatif du sujet... La prière ne consiste pas à demander à D'IEU un changement gratuit, elle consiste plutôt à permettre au malheureux de se voir en face de lui-même, non pas réduit à son malheur mais étant un être doté d'une potentialité énorme celle de changer quelque chose d'essentiel en lui-même, je dirais plus simplement de toucher l'essentiel qui est en lui-même. Cela étant dit le malheureux dans son espoir exprimé là par sa prière ne doit pas se tourner vers D'IEU pour lui demander de changer le décret, il doit plutôt espérer de changer ce quelque chose qui l'empêche de voir l'agréable c'est alors que le changement de décret se fera de facto. Je ne prie pas à D'IEU qu'IL améliore ma situation mais à travers ma prière je "me" change ce qui modifiera automatiquement l'histoire de ma vie... Le malheureux, selon mon discours, doit se détacher de ses maux, il doit orienter son zoom vers lui-même et non vers ce mal qui l'habite, tout aussi douloureux soit il. Il ne doit pas faire une fixation sur ce qui le dérange. Il doit de préférence se tourner vers ce "lui-même" englouti en lui-même. L'enjeu d'une épreuve n'est autre que de toucher ce point de vérité qui se trouve en l'être, le Maharal nomme ce phénomène par : amitate âtsmo.

Pour conclure ; les limites de l'espoir n'existent pas. Si limites il y a c'est que l'homme s'est auto limité. Mieux encore toute cette souffrance n'a d'autre but que de permettre à l'homme de se "dé – limiter". L'épreuve n'est pas limitatrice mais au contraire libératrice des potentialités enfouies en l'être. L'espoir c'est cette idée de libération de soi. Penser que l'espoir n'est pas sans limites c'est le paradoxe même de l'espoir. Mais il ressort bien clairement que l'exercice de l'étendu de l'espoir est la prière, c'est en elle que l'homme doit investir et s'investir pour voir les portes de l'espérance s'ouvrir grandement. Il y a d'ailleurs une prière particulière traitant précisément de l'espoir celle récitée tous les matins avant la fin de la prière journalière « kavé el hachem, h'azak véyamets libéh'a, kavé el hachem » tiré des Téhilim chapitre 27...

**Espoir et limite sont antinomiques... !**

# PETITE QUESTION SUR LA JUSTICE DIVINE

Par le Rabbin Y. Ghertman

L'étude du Livre de Iyov n'est pas aisée. Les 42 chapitres de ce *Sefer* tentent de répondre à la question suivante : « Pourquoi des épreuves s'abattent-elles sur les Justes ? ». Disons le d'emblée : personne ne connaît la réponse. Personne ne la connaît à part Hachem. Certaines choses dépassent notre entendement, comme Iyov l'admet finalement (Iyov 42, 3). De même, Rabbi Yanaï dans les Pirké Avot enseigne : *"Nous ne comprenons ni la tranquillité des méchants ni les épreuves des justes"* (Avot 4).

Comme l'écrit le Rav Kehati, il existe pourtant des réponses classiques. Par exemple, celle du Talmud voulant que les épreuves des justes soient compensées par une tranquillité dans le monde futur, alors que la tranquillité des méchants laisse la place à d'atroces souffrances (Kiddoushin 40b).

Pourtant, force est de constater que cette réponse ne satisfait ni Iyov, ni Rabbi Yanaï.

De même le prophète Jérémie écrit : *"Je sais que tu es juste et que je ne peux récriminer contre toi. Toutefois, je veux parler avec toi de tes jugements : Pourquoi le chemin des méchants brille-t-il et les traîtres sont-ils dans la tranquillité ?"* (Jérémie 12, 1).

Le Malbim explique que Jérémie repousse sur deux versets les arguments des amis de Iyov :

- La tranquillité des méchants n'est qu'extérieure. Au fond d'eux ils sont terrifiés et vivent dans la peur.
- Même si les méchants prospèrent, leurs méfaits finiront par se retourner contre eux.
- Peut-être Hachem laisse-t-il prospérer les méchants car il espère leur repentir.

Toutes ces réponses sont rejetées. Toutes les réponses sont insuffisantes. Elles ne sont pourtant pas fausses, mais ne concernent que des cas particuliers. Certes, certains vivent dans la peur des représailles à cause de leurs actes... Certes, les mauvaises actions se retournent parfois contre leurs auteurs... Bien sûr, certains finissent par se repentir... Mais pouvons-nous vraiment établir des généralités à partir de ces réflexions ? La réponse est sans doute négative. Les amis de Iyov sont critiqués pour avoir avancé des réponses trop définitives. En réalité, la seule certitude apparaissant est qu'il n'existe pas de réponse toute faite.

Même s'il existe différents systèmes judiciaires de par le monde, il n'y a en fait qu'un seul système de justice humaine : Celui qui commet une transgression subit un châtement. Celui qui n'en commet pas connaît la tranquillité. Ce système est également celui de la Justice Divine comme cela ressort de nombreux passages de la Torah et des Livres bibliques. Toutefois il existe un second système : Une Justice dans laquelle, parfois, l'innocent souffre et le coupable vit tranquille. C'est ce second système que nous ne comprenons pas.

C'est pour cela que la réponse talmudique du contraste entre ce monde-ci et le monde futur n'est pas apportée par Iyov, Jérémie ou Rabbi Yanaï. Cette réponse est vraie, mais elle n'explique pas le second système de Justice Divine. Nous croyons dans les promesses concernant le monde futur, mais nous ne les comprenons pas forcément. La logique aurait voulu que le parfait innocent ne souffre pas en ce monde puisqu'il n'a rien transgressé. Et pourtant il n'en est pas ainsi.

La maxime de Rabbi Yanaï résumant indirectement le Livre de Iyov répond à deux catégories de personnes : A ceux qui s'insurgent contre Hachem à cause des « injustices » apparentes de ce monde, elle montre qu'une telle réaction relève d'une limitation intellectuelle. En effet, le rejet de ce qui n'est pas compréhensible est une marque de fermeture d'esprit certaine. A ceux qui ont toujours réponse à tout ( « *C'est Kapara !* » ), elle montre que la Justice Divine n'est pas un système simpliste.

Pour terminer cette petite introduction sur ce si vaste sujet, je rapporterai l'enseignement suivant du Talmud : « *Yech issourim bélo avon / Il y a des épreuves sans transgression* » (Shabbat 55b). Cette affirmation constitue la conclusion d'une discussion talmudique argumentée par différents versets de la Torah. Toutefois, aucun argument de logique pure (« *svara* ») n'est apporté. Et pour cause... La logique ne veut pas qu'un Juste soit éprouvé. La logique ne veut pas qu'un innocent souffre... Je parle ici de la logique humaine... La logique divine est au-dessus de notre entendement et Rabbi Yanaï nous le rappelle dans une leçon d'humilité exemplaire.